



ASSOCIATION TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (ATDH)

Association créée le 12 décembre 2006 en vertu de la loi du 1^{er} juillet 1901

Récépissé N° 1218/MAT-SG-DAPOC-DOCA du 06 DEC 2007 à Lomé. 06 Déc 2007

Publié au J.O. n° 1 bis du 1^{er} Janvier 2008 de la République Togolaise

Affiliée à la FIDH, UIDH, Association SURVIE France, Front-Line Island et CMDH Maroc.



DECLARATION DE L'ASSOCIATION TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME L'ATDH demande avec insistance la libération des prisonniers de complaisance le Cdt Olivier AMAH et le Président de MRC Abass KABOUA.

IL N'Y AURA PAS DE PAIX SUR CETTE PLANETE, TANT QUE LES DROITS DE L'HOMME SERONT VIOLES EN QUELQUE PARTIE DU MONDE.

Au cours de ces derniers mois, l'Association Togolaise des Droits de l'Homme, observe avec indignation et consternation des violations flagrantes, systématiques et en cascade sur la terre de nos Aïeux. Les arrestations arbitraires, illégales et suicidaires d'honnêtes citoyens.

Des tueries des innocents adolescents à Dapaong, des décès en détention, autant qu'en détentions préventives **Etienne YAKANOU**, les Leaders politiques arrêtés et jetés en prison sans le respect du principe de la présomption d'innocence universellement reconnue. Bien que la liberté de manifestations soit constitutionnellement reconnue, des manifestations pacifiques sont illégalement interdites et systématiquement réprimées. Des mouvements sociaux se répètent chaque jour que Dieu fait. Grave encore, la torture est devenue monnaie courante en toute impunité. ON note l'usage excessif de la force par les éléments des forces de l'ordre, des disparitions forcées ou involontaires. Des Défenseurs des Droits de l'Homme, bien identifiables sont violentés pendant les observations de manifestation sociales et arrêtés, d'autres intimidés. Le kidnapping de l'Ex-Commandant Olivier Poko AMAH, Président de l'Association des Victimes de la Torture au Togo (ASVITTO), qui vient de passer en novembre dernier devant le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies en Genève, Ex-Commandant **qui n'a fait que de soumettre aux organes et institutions de l'Etat togolais**, ainsi qu'aux organismes s'occupants des affaires publiques, des critiques et propositions touchant à l'amélioration de leur fonctionnement, et de signaler tout aspect de leur travail qui risque d'entraver ou empêcher la réalisation des droits de l'homme et la réconciliation au TOGO.

Il ne faut pas oublier que l'article 21 alinéa 1^{er} de la Constitution de la IVème République du Togo du 14 Octobre 1992 **dit que la personne humaine est sacrée et inviolable. De même la peine de mort est abolie au Togo.**

Car, on se souvient avec beaucoup de regret, que dans l'histoire politique réelle du Togo, que c'est de la même manière que le 1^{er} Mai 1961, soupçonné d'être de mèche avec Simon KPODAR Idrissou Antoine MEATCHI a été arrêté et incarcéré le lendemain à Lama-Kara, avec quelques-uns de l'UDPT, et qu'en Décembre de la même année, éclata l'affaire des pistolets de marque Tchécoslovaque 1942, tout comme aujourd'hui les affaires d'incendie des Grands-marchés de KARA et de LOME, et dans la foulée, des militants de la JUVENTO tels que : Nicolas DJONDO,

Emmanuel NOUBOUKPO, Ben APALOO, Firmin ABALO, Ernest GBENYEDJI, Djato MONSILA et ABBEY Christian furent arrêtés.

Le leader de la JUVENTO Anani SANTOS, même va être arrêté le 26 Décembre 1961 et embastillé à Sansané-Mango. Sous le coup des sévices corporels. Les prisonniers de décembre 1961, seront amenés à dénoncer la participation de Robert Kidjandan ADEWUI qui sera arrêté en Janvier 1962 par James ASSILA sur les ordres des autorités togolaises, pour avoir tenté de porter atteinte à la sécurité du Gouvernement de l'époque.

L'ATDH est inquiète et s'indigne que les mêmes causes ne produisent les mêmes effets encore au Togo. **Que l'erreur est humaine, mais persister dans l'erreur est diabolique.** Car SPINOZA disait : « Il existe le droit à l'insurrection, quand les libertés fondamentales sont bafouées. »

De tout ce qui précède, l'Association Togolaise des Droits (ATDH), toujours soucieuse de son rôle de Défenseur des Droits de l'Homme, et consciente de la gravité du péril en la demeure des togolais, **lance avec insistance, un vibrant et pressant appel aux plus hautes autorités du Togo**, le Président de la République, au Président de l'Assemblée Nationale, au Premier Ministre, au Président de la Cour Constitutionnelle, au Président de la CNDH, au Haut Conseil de la Magistrature du Togo, **pour que l'Ex-Commandant Olivier Poko AMAH et Frédéric Abbas KABOUA ainsi que les autres prisonniers de l'affaire des incendies, soient libérés sans conditions et qu'un dialogue sincère et franc soit ouvert dans les meilleurs délais avant toutes futures élections au Togo.**

Elle invite la Communauté internationale (ONU, les Etats-Unis d'Amérique, l'Union Européenne, la France et l'Allemagne) à intervenir immédiatement pour arrêter l'hémorragie. Car le Togo en est plus mauvais que le Mali et la Syrie aujourd'hui.

Ainsi, nous auront écarté tous les mauvais esprits qui gênent l'Unité nationale, les Droits de l'Homme, la démocratie pour que les recommandations de la Commission Vérité Justice(CVJR) et la Réconciliation de Monseigneur Anani Nicodème BARRIGAH soient mis en application, sur la terre de nos Aïeux. LA PAIX, LA PAIX, LA PAIX AUX TOGOLAIS NOS AIEUX NOUS L'ORDONNENT.

AINSI, CE SERA JUSTICE POUR NOUS TOUS.

LOME LE 03 JUIN 2013.

POUR L'ATDH LE PRÉSIDENT


A.T.D.H
Le Président

Etsri Hihédéva CLUMSON-EKLU.

